

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Gestion Publique

Division France Domaine

SERVICE EVALUATION

16 rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04 91 17 91 17

drfip13@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Marie-Louise COROMINAS

Téléphone : 04 42 37 54 32

Télécopie : 04 42 37 54 08

drfip13.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

**Réf : avis N° 2016-103V1085 rattaché au
2015-103V1262**

Agglopolé Provence

281 boulevard Maréchal Foch

BP 274

Square Docteur François Blanc

13666 SALON DE PROVENCE

DOMAINE

CESSIONS D'IMMEUBLES OU DE DROITS REELS IMMOBILIERS

art. L 311-8 du code des communes

art. 56 et 60 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982

art. 7-1 de la Loi 72-619 du 5 juillet 1972

art. L 451-5 du code de la construction et de l'habitation

1. Service consultant : Agglopolé Provence

2. Date de la consultation : le 04/05/2016

Dossier reçu le 19/05/2016

Référence - Dossier : CT 3 – SC/NM/CC/GY n° 55-16
Affaire suivie par C. CAKIR ;

3. Situation du bien :

Commune : SALON de PROVENCE

Adresse ou lieu-dit : « Crau Sud-Ouest »

Références cadastrales : Section DL n° 248 et 249

Superficie : 80a 00ca et 30a 00ca respectivement.

4. Description sommaire :

Dans le Parc d'activités de la Crau, parcelles sises au Sud de l'hippodrome et en bordure d'autoroute (DL 248) ou à proximité, viabilisées (tous réseaux en limite de propriété).

5. Urbanisme :

PLU : Zone UE2
Usage : Activités économiques à dominante non commerciale
Surface minimale : Non réglementée
Emprise au sol : 60 %
Hauteur maximale : 12m
COS : Non réglementé

6. Situation locative : Libre de toute location ou occupation.

7. Conditions de vente :

Cession amiable à titre onéreux sur la base de **40 € et 50 €/m²**

8. Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé :

La valeur vénale actuelle de l'immeuble à céder, présumé libre de toute location ou occupation est de l'ordre de 510 000 € H. T. (**CINQ CENT DIX MILLE EUROS HORS TAXES**) :

Parcelles	Superficie en m²	Valeur unitaire	Valeur vénale
DL 248	8 000	45,00 €	360 000 €
DL 249	3 000	50,00 €	150 000 €
TOTAL			510 000 €

9. Durée de validité de l'avis :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

10. Observations particulières :

Indications sur la présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme (non fournies).

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire (s) concerné (s).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A Aix-en-Provence, le 31 mai 2016

**Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directrice Régionale des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône,
et par délégation,
L'Inspecteur des Finances Publiques,**


Marie-Louise COROMINAS